

UNION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS TEL. 01.44.83.65.55 –

E-mail: contact@fo-fonctionnaires.fr

Monsieur François Sauvadet Ministre de la Fonction publique 101 rue de Grenelle 75323 – PARIS CEDEX 07

PARIS, le 15 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

Vous avez souhaité convier les organisations syndicales à une réunion de travail concernant l'impact de l'augmentation du SMIC sur l'indemnité différentielle instituée par le décret n° 91-769 du 2 août 1991.

Pour FORCE OUVRIERE, sans une politique entêtée depuis plus de 10 ans de décrochage de la valeur du point d'indice par rapport à l'évolution des prix et depuis juillet 2010 par son gel, la mise en œuvre de ce mécanisme de réajustement serait inutile.

Cette politique de rigueur salariale provoque d'une part une perte de pouvoir d'achat des personnels et aboutit d'autre part à un tassement de l'ensemble des grilles du fait des mesures d'ajustement automatique par rapport au SMIC.

Pour exemple, le dispositif de l'indemnité différentielle a impacté, avec l'augmentation du SMIC en janvier 2011, le 3ème échelon de l'échelle 3 de la catégorie C. Aujourd'hui, avec cette nouvelle augmentation du SMIC, on atteint le 5ème échelon de l'échelle 3 de la catégorie C, voire le 1er échelon de la catégorie B, pour ne citer que ces deux exemples. Jusqu'où irons-nous ?

FORCE OUVRIÈRE constate que ce phénomène a pour effet une « smicardisation » de plus en plus grande des grades et corps de la Fonction publique.

Cette politique de rigueur entraîne également une insuffisance de recettes des organismes sociaux (CNRACL,...).

FORCE OUVRIÈRE revendique l'augmentation de 5 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 44 points pour tous comme premier rattrapage.

Cette augmentation générale du traitement des fonctionnaires et des agents publics doit s'accompagner de la refonte et de la revalorisation de la grille indiciaire.

Le gouvernement reste sourd à ces revendications légitimes.

Pire, les mesures d'austérité présentées par le gouvernement notamment les 24 août et 7 novembre 2011 qui prévoient une baisse des dépenses publiques jusqu'en 2016 nous laissent craindre une aggravation de la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics.

En conséquence, pour FORCE OUVRIÈRE, il ne saurait être question de participer à une quelconque discussion de mise en œuvre ou d'aménagement d'un dispositif légal d'ajustement automatique qui a pour but d'exonérer le gouvernement d'une réelle ouverture de négociations salariales dans la fonction publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Anne BALTAZAR, Secrétaire Générale